

“Why don’t we get along?” « Pourquoi ne s’entend-on pas? »

Jim Miller, *Report by Michel Duquet / Compte-rendu de Michel Duquet*



Jim Miller, Canada Research Chair in Native-Newcomer Relations and a Professor of History at the University of Saskatchewan was invited to give a lecture on the evolution of Native-newcomer interaction, paying particular attention to economic relations, treaty-making and the role of the Indian Act. His presentation described the complexities of the Native-newcomer relationship in the past and strove to provide some hopeful insights for future relations as part of the 20th anniversary of the Big Thinking lecture series on Parliament Hill. For the anniversary, the series has invited lecturers to, as stated by the Federation, “share their perspectives on how policy issues have – or have not – changed, and what we can learn going forward.”

Dr. Miller, long-time member and past-president of the CHA, began his lecture by reminding the audience that native nations and incoming immigrants have not always been at odds. Until the second or third decade of the 19th century, relations between Aborigines and arriving Europeans were framed by native ritual ceremonies and were, for the most part, harmonious. Since then, many Canadians have lulled themselves into thinking that our relations with natives are quite virtuous – this false impression is largely based in our comparison with the historical treatment of natives in the U.S.A.

We are thereby ignoring the fact that various Canadian governments have, for the better part of two centuries, followed assimilationist and segregationist policies towards native populations that have not only exposed them, especially children, to abuses of all kinds, but that have also produced a deep-seated suspicion among native populations towards all levels of Canadian governments; a mistrust that has blocked present-day relations between the two sides.

Dr. Miller is of the opinion that the damage done cannot be repaired in one fell swoop. Rather, small incremental steps must be taken to right past wrongs and we must remain positive in our outlook. The Constitutional Act of 1982, which guarantees native rights, can be a great mechanism to help redress past mistakes.

La fédération a invité Jim Miller, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les relations entre les Autochtones et les nouveaux arrivants et professeur d’histoire à la University of Saskatchewan pour discuter de l’évolution des interactions entre les Autochtones et les nouveaux arrivants, en portant une attention particulière aux relations économiques, à la création de traités et au rôle de la Loi sur les Indiens. Sa présentation a mis en lumière les complexités de la relation entre les Autochtones et les nouveaux arrivants dans l’histoire et a fourni certaines perspectives d’espoir pour le futur. Cette causerie s’inscrivait dans le cadre du 20e anniversaire de la série de causeries Voir grand présentées sur la colline du Parlement. À l’occasion de cet anniversaire, les organisateurs de la série ont invité des conférenciers afin, comme l’explique la fédération, « qu’ils puissent partager leur point de vue sur la manière dont les enjeux politiques ont – ou n’ont pas – évolué, et sur ce que nous pouvons en tirer pour l’avenir. »

Le Dr Miller, membre de longue date et ancien président de la SHC, a débuté sa conférence en rappelant à l’auditoire que les nations autochtones et les immigrants arrivants au pays n’ont pas toujours été en désaccord. En fait, les relations entre Autochtones et Européens étaient, jusqu’à la deuxième ou troisième décennie du XIXe siècle, encadrées par des cérémonies rituelles autochtones tout en étant généralement harmonieuses.

De nombreux Canadiens ont l’illusion que nos relations avec les autochtones sont on ne peut plus vertueuses depuis – cette fausse impression repose en grande partie sur notre comparaison avec le traitement historique des Autochtones aux États-Unis, nous sommes ainsi en mesure d’omettre les agissements de différents gouvernements canadiens qui ont, pendant presque deux siècles, édifié des politiques assimilationnistes et ségrégationnistes à l’égard des populations indigènes qui les ont non seulement exposés, en particulier les enfants, à des abus de toutes sortes, mais qui ont également produit une suspicion profonde au sein des populations autochtones envers tous les niveaux de gouvernement au Canada; une méfiance qui bloque présentement les relations entre les deux parties.

Le Dr Miller est d’avis que les dommages causés ne peuvent être réparés en un seul coup. Au contraire, nous devons prendre de petites mesures graduelles pour corriger les erreurs passées et nous devons demeurer confiants. La Loi constitutionnelle de 1982, qui garantit les droits des Autochtones, est vraisemblablement un excellent outil pour aider à redresser ces torts.